

Recours au Règlement—M. Murphy

bon déroulement du processus en fendant les cheveux en quatre comme il le fait. Je pense qu'il est député depuis aussi longtemps que moi, peut-être depuis un an ou deux de plus, compte tenu de son grand âge, mais il connaît l'histoire et je ne pense pas...

M. le Président: A l'ordre. Au risque de laisser les députés sur l'impression que nous clôturons prématurément ce débat, je considère que nous avons fait le tour de la question. Les députés ne manquent certes pas de ressources oratoires et tous les points, d'un côté comme de l'autre, m'ont été exposés. Je suis persuadé que c'est uniquement à cela que le secrétaire parlementaire s'est employé. D'autre part, je crois, malgré tout ce qu'a dit ou n'a pas dit le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), être en mesure de régler cette question.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DEMANDE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS CITÉS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement encore une fois. Au cours de la période des questions, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) s'est permis de citer un autre document qu'il n'a pas déposé. Il s'agissait, en l'occurrence, d'une lettre du ministre de la Consommation et des Corporations de l'Ontario, dont il nous a lu une phrase. Je crois que son nom est Monte Kwinter. Il est très important pour la Chambre, en tout cas pour les règlements et les traditions qui la régissent, que cette lettre soit déposée intégralement maintenant.

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je le ferais volontiers. Je tâcherai d'en obtenir un exemplaire, mais si nous pouvons considérer que je la dépose effectivement, je remettrai cet exemplaire au greffier dès que je l'aurai trouvé.

M. Murphy: Monsieur le Président, j'ai une remarque analogue et connexe à faire: durant le débat sur la question de privilège soulevée par le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis), le ministre a encore une fois apporté un document dont les autres députés n'avaient pas de copie. Il s'agissait, je crois, d'une transcription de l'émission *The Journal* du réseau anglais de Radio-Canada, diffusée mardi dernier. Encore une fois, sans vouloir abuser du temps de la Chambre, je tiens à vous faire remarquer que ce document devrait être déposé sans faute à la Chambre, étant donné surtout la question de privilège soulevée par le député de Kamloops—Shuswap. Le ministre n'est cependant pas ici pour répondre...

M. le Président: Je devrais dire aux députés que le ministre a dû s'absenter un instant de la Chambre. Le voici qui revient. Il pourra peut-être répondre à la question soulevée par le député de Churchill (M. Murphy).

M. Andre: Monsieur le Président, j'ai essayé de soumettre tous les faits à la Chambre. On m'empêche de le faire en invoquant le Règlement et en soulevant la question de privilège à tort et à travers. Je serais enchanté de tout déposer ce que je peux.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne peux pas croire ce que je viens d'entendre. Le ministre m'a dit il y a une demi-heure qu'il ne pouvait pas me parler du coût des médicaments et des frais de transition parce qu'il voulait discuter de la question en long et en large au comité. Le ministre se contredit. C'est maintenant qu'il devrait tout nous dire et il ne devrait pas prétendre qu'il l'a déjà fait.

M. le Président: Le député a raison mais ce n'est pas un rappel au Règlement.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES DROITS DE LA PERSONNE

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU 1^{ER} RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et conformément au paragraphe 99(2) du Règlement, je dépose, dans les deux langues officielles, la réponse détaillée du gouvernement au premier rapport du comité permanent des droits de la personne concernant les sanctions prises contre l'Afrique du Sud et l'aide accordée aux États de la ligne de front.

Je propose, appuyé par le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre):

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

M. Axworthy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet d'une motion que le vice-premier ministre (M. Mazankowski) vient de présenter. J'ai déposé un avis de motion réclamant un débat d'urgence et, à mon avis, les deux motions sont présentées en ordre contraire. Il conviendrait, à mon avis, que la Chambre me permette au moins de présenter mon avis de motion.

M. le Président: Je regrette de signaler au député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) que la présidence est obligée de s'occuper maintenant de la motion du vice-premier ministre. Je peux dire aux députés que j'ai reçu une demande du député de Winnipeg—Fort Garry aux termes de l'article 29 du Règlement pour la tenue d'un débat d'urgence sur la discussion qui est maintenant engagée dans le grand public au sujet des délibérations canado-américaines touchant le bois d'oeuvre. Je sais que la question préoccupe tous les députés, mais elle ne peut être résolue sur-le-champ et j'espère que le député de Winnipeg—Fort Garry se rendra compte que je n'ai pas de pouvoir discrétionnaire.